

**INTERPELLATION DE MME DOMINIQUE
DUFOURNY**

**À MME CÉCILE JODOGNE,
SECÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION
DE BRUXELLES-CAPITALE,
CHARGÉE DU COMMERCE
EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE
CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE
MÉDICALE URGENTE,**

**concernant "la rénovation des casernes du
Siamu et l'implantation de nouveaux postes
avancés".**

Discussion

M. le président.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, secrétaire d'État.- Actuellement, le Service d'incendie et d'aide médicale urgente (Siamu) est implanté sur sept sites en Région bruxelloise. Il dispose ainsi d'une caserne d'état-major avenue de l'Héliport et de six postes avancés du service incendie (PASI).

Depuis le début de la législature, mon équipe s'est penchée activement sur la question de ces infrastructures. Toutes les casernes ont été visitées et des réunions ont été organisées avec les équipes en charge de leur gestion - qui, en général, sont celles qui les occupent - afin de bien cerner l'ensemble des problématiques.

Premier constat : à l'exception du poste Paul Brien, qui a été finalisé en 2013, ces infrastructures sont anciennes (les postes ont été construits entre 1960 et 1990) et en mauvais état. En outre, les casernes de l'Héliport et de Delta présentent toutes les deux des problèmes de suroccupation des locaux.

Deuxième constat : la couverture de la Région par le service incendie n'est pas idéale. Ainsi, la localisation actuelle des postes implique une couverture peu optimale du centre et du sud-ouest de la Région, à savoir les communes de Forest, Saint-Gilles et une partie d'Ixelles et d'Uccle. Par ailleurs, pour des raisons historiques liées à l'utilisation du Siamu par les communes de la périphérie flamande immédiate de Bruxelles, les postes de l'AZ-VUB, de l'UCL et de Chênaie (Uccle) sont situés aux limites du territoire de la Région.

Troisième constat : la transformation du territoire du canal et la création de dix nouveaux quartiers prévues dans l'accord de majorité seront de nature à modifier les centres de gravité et les densités du territoire régional, et donc, en toute logique, la répartition des interventions du Siamu.

Enfin, dernier constat : le Siamu ne dispose pas de personnel exclusivement dédié à la gestion des bâtiments. Cette gestion est assumée par du personnel opérationnel, en plus de ses attributions de base que sont les interventions, ce qui ne

permet pas un suivi régulier et suffisant. Les opérations de rénovation se font donc ponctuellement, selon les urgences, sans réelle planification.

Comme le prouvent ces quatre constats, les défis sont bien réels et de multiples actions doivent être entreprises pour redresser la barre en matière d'infrastructures au sein du Siamu.

Il est indispensable de se doter d'une vision stratégique à long terme en la matière. Ce n'est que sur la base d'une telle vision que l'on pourra définir quelles implantations sont destinées à être supprimées, relocalisées, renouvelées ou créées. C'est également de cette vision que dépend la nature des mesures d'entretien et de gestion courante à réaliser dans les bâtiments. En effet, il ne serait pas logique de rénover un bâtiment en profondeur si l'objectif n'est pas de l'occuper à long terme.

C'est pourquoi - et pour répondre à votre première question - une étude a été lancée en ce sens en mai 2015. Cette étude se base sur une série de données statistiques : temps et distribution des interventions du Siamu au cours des dernières années, âge et densité du bâti, densité du trafic (notamment grâce aux données fournies par Bruxelles Mobilité), recherche de corrélations, etc.

Ces données sont ensuite introduites dans un système d'information géographique, ce qui permet de visualiser très facilement les résultats des différentes hypothèses de localisation. Cette étude est déjà bien avancée et fait l'objet de réunions régulières en présence de mon cabinet. Les résultats finaux sont attendus pour la fin de l'année 2015.

Je peux cependant déjà vous confirmer l'intérêt majeur, en termes de temps d'intervention, de disposer rapidement de deux nouvelles casernes : la première dans le centre, et la seconde dans le sud-ouest.

La caserne Cité, localisée rue de la Banque sur le site de la Cité administrative de l'État et en cours de travaux d'aménagement intérieur, permettra de renforcer la couverture du cœur du Pentagone, de Saint-Josse-ten-Noode et de l'ouest de Schaerbeek. Les travaux seront finalisés en mars 2016. Cette caserne permettra d'intervenir plus rapidement dans cette zone particulièrement dense et sensible

en matière d'incendie en raison de son bâti ancien, et sujette à des problèmes récurrents de congestion automobile.

Pour mieux couvrir le sud-ouest de Bruxelles, les démarches d'acquisition d'un terrain près de la place Albert à Forest sont en cours. Ce terrain devrait devenir la propriété du Siamu avant la fin de l'année. Une fois l'achat réalisé, il s'agira de lancer le processus de conception et de construction d'un projet, matière qui m'est familière. Bien entendu, des aménagements spécifiques pour l'accueil de femmes pompiers seront prévus dans ce nouveau bâtiment.

En complément à ces projets de nouvelles casernes se pose la question de la rénovation des bâtiments en état de vétusté. Les infrastructures existantes ont pratiquement toutes entre 30 et 40 ans. Divers problèmes sont identifiés, mais ils ne font pas l'objet d'un plan d'action structuré. Les estimations budgétaires réalisées en interne pour les travaux ne sont ni précises, ni détaillées.

Pour élaborer un planning d'intervention et un budget pluriannuel des investissements à prévoir, il est nécessaire de disposer de la vision stratégique à long terme dont je vous parlais précédemment, d'une part, et d'un état des lieux exhaustif et d'estimations budgétaires fiables des travaux à entreprendre, d'autre part. C'est dans cet objectif qu'un marché d'architecture, d'assistance à la direction des travaux et de conseil en performance énergétique des bâtiments (PEB) sera lancé très prochainement.

Le prestataire sélectionné devra être capable de réaliser un audit des infrastructures existantes, mais aussi d'encadrer les menus travaux de rénovation à réaliser, selon l'urgence et les priorités identifiées par l'audit. Cela permettra de soulager, à court terme, les agents opérationnels actuellement en charge du suivi de ces travaux, en plus de leurs missions de base.

Enfin, en ce qui concerne votre dernière question, mon équipe et moi-même travaillons bien entendu sur toute une série de pistes d'amélioration.

Il est absolument nécessaire de procéder à l'engagement d'un architecte ou d'un ingénieur en interne, dont la mission à temps plein sera la mise en œuvre de la vision stratégique à long terme, le

suivi des projets de nouvelles casernes et la rénovation des casernes existantes. Nous souhaitons que cet engagement puisse être effectif dès 2016. Une réserve de recrutement est d'ailleurs en cours, en partenariat avec le Selor.

Nous réfléchissons également aux options d'amélioration de la caserne de Delta, qui date de 1979 et est idéalement localisée, mais trop petite. À titre de comparaison, le PASI Paul Brien, qui accueille le même nombre de personnes (entre 13 et 15), fait le double en superficie.

Il existe également des opportunités à creuser pour améliorer la caserne d'état-major de l'Héliport, mais je ne peux vous en dire plus pour l'instant, les discussions étant à peine entamées à ce sujet.

Vous le constaterez, c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur et pour lequel j'ambitionne de belles améliorations au cours de la législature. Il s'agit d'un enjeu très important pour les Bruxellois, mais aussi pour tous ceux qui travaillent à Bruxelles ou s'y rendent pour d'autres raisons.